

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le huit mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE.

Absents (excusés) : Sébastien DRION, Laurent GEVAUX

Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Mireille TISSOT-ROSSET

Denis ZUCCONE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme de travaux en forêt – budget 2024. DEL_02042024.

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale, programme proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2024.

Le programme retenu comporte les lignes suivantes :

En fonctionnement :

- Travaux de sécurisation en bordure de route :
 - Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt, pour prestations d'une durée de 8 heures et pour un montant de **580 euros H.T.** ;

- Travaux de maintenance suite à opération de surface supplémentaire :
 - Création de périmètre, conditionné par le passage d'un géomètre. Ouverture du périmètre à la tronçonneuse sur une longueur de 790 mètres et pour un montant de **2.170 euros H.T.**

Le montant de ces travaux s'élève à un coût total de **2.750 euros H.T.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de programmer, pour l'année 2024, les travaux de sécurisation et de maintenance susmentionnés pour un montant de **2.750 € H.T.**

Le huit mars deux mille vingt-quatre,

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Denis ZUCCONE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 05/04/2024
- de sa publication le 05/04/2024

Le Maire,
Franck PACCARD.

